



ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS ■ ■
D'EPCI DES CÔTES-D'ARMOR



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

Édito Un statut de l'élu local à consolider

Bientôt, dans environ 18 mois, les électrices et les électeurs de nos communes seront amenés à voter pour renouveler leur conseil municipal.

Le maire est l'élu qui a la plus grande confiance auprès des électrices et des électeurs. Le mandat d'élu local est exercé avec passion et en proximité avec les administrés, 7 jours sur 7, 365 jours par an.

Pour autant, le mandat en cours connaît un nombre de démissions sans précédent et un fort renouvellement des élus est à prévoir (en 2014, 45 % de nouveaux maires en Côtes d'Armor).

Certes, il existe un statut de l'élu avec des dispositions nécessaires mais sans doute pas assez suffisantes pour permettre à chacune et à chacun de pleinement s'engager dans l'aventure du bloc local.

En ce sens, des avancées significatives sont attendues pour éviter une crise des vocations voire des communes sans liste à présenter :

- Une réflexion relative à la revalorisation de l'indemnité des élus locaux est primordiale. La fonction d'élu étant essentiellement bénévole.
- La conciliation de l'exercice du mandat avec la vie professionnelle et familiale constitue un point à ne pas négliger.
- Une meilleure protection est à rechercher s'agissant des responsabilités des élus notamment en matière pénale.
- (...)

J'ai pu rapporter nos inquiétudes sur cette problématique au Président de la République Emmanuel MACRON lors de sa visite à Saint-Brieuc en juin dernier. Il a su accorder une écoute attentive à notre Association et a manifesté son souhait de faire évoluer cette situation. Dans notre République démocratique, tout citoyen doit pouvoir accéder à l'exercice d'un mandat local.

Nous comptons sur la force de proximité que forment nos associations départementales d'élus locaux et sur la vigilance de nos réseaux nationaux pour faire que le statut de l'élu connaisse des améliorations notables dans les prochaines semaines.

Armelle BOTHOREL
Présidente de l'AMF 22

1 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

Chambre d'Agriculture de Bretagne

Space 2018 « Alimentation et territoires » – 13-09-18

La Chambre d'agriculture de Bretagne organise pour la seconde édition une journée "Alimentation et territoires" au Space, le salon des productions animales à Rennes.

Elle abordera cette année le thème de "**l'adaptation de l'agriculture aux attentes sociétales**".

Un événement permettant de **prendre connaissance de la diversité des démarches engagées par le monde agricole et les filières pour répondre aux attentes sociétales**.

Au programme le **jeudi 13 septembre** :

- le matin : visites guidées d'entreprises présentes sur le Space / échanges avec les producteurs et les filières
- l'après-midi : un atelier au choix sur les filières lait, porc ou œufs avec témoignages de producteurs/transformateurs/distributeurs

À cette occasion, la Chambre d'agriculture présentera les **outils créés pour la commande publique dans le cadre de Breizh Alim' (en lait, porc et œufs)**.

Ces outils visent à valoriser l'approvisionnement local, régional et français en restauration collective.

Vous trouverez plus de détail sur le programme, ainsi que le formulaire d'inscription en cliquant sur le lien ci-dessous :

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/eve-13-septembre-2018---journee-regionale--alimentation-et-territoires->

Préfecture des Côtes d'Armor

Communication de la Gendarmerie – Brigade numérique

Vous trouverez en **annexes 1 et 2** l'affiche respectivement en français et en anglais de la Brigade numérique de la Gendarmerie contenant un QR Code.

Mise en œuvre de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales entre le 01-09-18 et le 31-12-19

Vous trouverez en **annexe 3** la circulaire ministérielle.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Le SIAO a pour objectif d'améliorer la prise en charge des personnes à la rue ou risquant de l'être.

Vous trouverez en **annexe 4** le courrier de la Préfecture accompagné de ses annexes.

Information des acquéreurs et des locataires (IAL) de biens immobiliers de risques naturels et technologiques

Vous trouverez en **annexes**

5. la lettre aux Maires du 24 juillet 2018
6. l'annexe 1 AP IAL du 24 juillet 2018
7. l'annexe 2 AP IAL du 24 juillet 2018
8. IAL radon MSNR
9. AP IAL du 24 juillet 2018.

Réforme anti-endommagement des réseaux

Vous trouverez en **annexes 10 et 11** la circulaire de la Préfecture et sa plaquette d'information.

DDCS 22 – Appel à projet n°2
Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Vous trouverez en **annexes 12 et 13** le décret relatif à l'appel à projet ainsi que le tableau récapitulatif de votre demande pour le volet « Soutien au fonctionnement et à l'innovation en Bretagne ».

DDCS 22 – 2008>2018 Les pensions de famille en Côtes d'Armor

Vous trouverez en **annexe 14** le programme de la journée de présentation du dispositif « Les pensions de famille en Côtes d'Armor ».

Pour vous inscrire, recopiez le lien suivant :

<https://www.inscription-facile.com/form/zH0ZWgqJpdEQeS0xTcSX>

Préfecture de la Région Bretagne
DIRECCTE

Dans le cadre de la politique d'évolution du service public de l'accès au droit du Travail, menée par le Ministère du Travail, vous trouverez en **annexe 15**, la correspondance de Monsieur Pascal APPREDERISSE, Directeur Régional, concernant la mise en service dès le 9 juillet prochain, d'un numéro d'appel unique pour contacter les services de renseignements en droit du travail de la Direccte de Bretagne.

Réseau Centres-villes et bourgs
La mobilisation collective des ressources locales

Dans le prolongement de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Christophe Mirmand, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Loïc Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne

Gil Vauquelin, Directeur régional de la Caisse des Dépôts

Dominique Ramard, Président de l'Établissement public foncier de Bretagne

ont le plaisir de vous inviter au **prochain atelier** du réseau partenarial qui se tiendra le :

Lundi 17 septembre 2018 de 13h30 à 17h30

Salle Le Trimaran, 28 rue de la Gare, 29470 LOPERHET

Cet atelier aura pour thème :

**"La mobilisation collective des ressources locales
(naturelles, patrimoniales, humaines...), condition de réussite des projets"**

Nous vous proposerons un temps fort de retours d'expériences, d'échanges et d'exemples avec les porteurs de projets.

Contact : TERRITOIRES@bretagne.bzh

Conseil Régional de Bretagne
Appel à projets de recherche participative
« CO3. Co-Construction des Connaissances »

L'ADEME, la Fondation de France, Agropolis Fondation et la fondation Charles Léopold Mayer – FPH créent en 2018 un dispositif novateur de soutien à la recherche participative. Dans ce cadre, ces quatre structures (*) ont le plaisir de vous annoncer le lancement conjoint de **l'appel à projets de recherche participative « CO³. Co-Construction des Connaissances »**.

Cet appel à projets de recherche participative s'adresse aux chercheurs et organisations de la société civile qui souhaitent s'engager ensemble dans un processus de co-construction des connaissances favorisant la transition écologique, énergétique et solidaire.

La description du dispositif, les modalités de soutien et les critères de sélection sont accessibles sur la plateforme DEMATISS de l'ADEME où vous trouverez également le formulaire de candidature à télécharger : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/CO32018-67#resultats>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 12 septembre 2018 à 16 heures.

Pour toute demande de renseignements, merci d'envoyer un message à l'adresse aprp.co3@ademe.fr.

() La Région Bretagne n'est pas actuellement membre du dispositif. Les projets présentant un ancrage en Bretagne (implantation des partenaires du projet ou territoires de déploiement) seront cependant susceptibles de lui être transmis par les organisateurs de l'appel à projets pour information et accompagnement éventuel.*

Agence Régionale de Santé Bretagne

Charte SSBE / Référencement des activités physiques adaptées Forme Santé

Depuis 2015, les structures proposant des activités physiques adaptées à destination des personnes atteintes de maladies chroniques ont la possibilité de signer la charte Sport Santé Bien-Être/Malades chroniques avec l'ARS et la DRJSCS, pour valoriser leur engagement dans le développement du « sport-santé » en Bretagne.

Aujourd'hui, nous souhaitons identifier une nouvelle offre d'activité physique adaptée, que l'on qualifie d'activité « Forme Santé ». Ces activités s'adressent à des personnes sédentaires, éloignées de la pratique, sans limitation fonctionnelle, et qui souhaitent démarrer ou reprendre une activité physique, avec une prise en charge adaptée à leurs capacités. Cette offre d'APA se situe dans un niveau intermédiaire entre des séances d'APA à destination de malades chroniques et des séances d'activité physique de loisir, accessibles à tous.

Comme pour les APA/Malades chroniques, il vous est proposé de signer une charte SSBE/Forme Santé et de transmettre votre dossier à l'ARS, pour étude par le comité de validation de la charte SSBE. La validation des APA/Forme Santé proposées permettra l'utilisation d'un logo SSBE/Forme Santé, ainsi que le référencement des activités sur le site internet dédié <https://bretagne-sport-sante.fr>

Une même structure peut être signataire des 2 chartes SSBE.

Vous trouverez en **annexes 16 et 17** un exemplaire de la **charte SSBE/Forme Santé**, et sa **notice d'utilisation**, précisant les modalités de signature.

Pour toute correspondance, merci d'utiliser la boîte mail suivante: ars-bretagne-ssbe@ars.sante.fr.

Journée d'étude « Le Passage de l'Enfance au statut d'Adulte : enjeux et conditions »

Vous trouverez en **annexes 18 et 19** le programme et le bulletin d'inscription à la journée d'étude organisée par Altygo – Ker Spi, Foyer d'accueil médicalisé à Plérin.

ADIL 22 : Permanences septembre 2018

Vous trouverez en **annexe 20** la liste des permanences de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de septembre 2018. Pour information, l'ADIL est fermée pendant les vacances scolaires.

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

2 – AMF NATIONALE

Prélèvement à la source pour les élus

Vous trouverez dans la partie « Informations nationales » de la page d'accueil du site de l'AMF 22 (www.amf22.asso.fr) le lien vers la note nationale présentant les modalités de calcul du prélèvement à la source sur les indemnités de fonction des élus locaux.

L'AMF Nationale précise qu'un point info consacré au prélèvement à la source pour les agents et les élus aura lieu pendant le 101^{ème} Congrès, le mardi 20 novembre au matin.

3 – COMMUNIQUÉS DE PRESSE NATIONAUX

Branche famille : sans les financements suffisants, les ambitions de la CNAF ne pourront pas être atteintes

Alors que les moyens financiers des collectivités locales sont de plus en plus contraints, l'AMF est très inquiète de la capacité à mettre en œuvre les orientations de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018 - 2022 de la branche famille approuvées hier par le conseil d'administration de la Caisse nationale des affaires familiales (CNAF).

Les ambitions de la *Branche Famille* pour la période 2018 - 2022, que ce soit la création supplémentaire de 30 000 places en établissement d'accueil du jeune enfant, de 1 000 relais d'assistants maternels, de 500 000 places en accueil de loisirs le mercredi ou de 400 centres sociaux reposeront une nouvelle fois sur l'initiative et les engagements financiers des communes et des intercommunalités, qui sont les partenaires incontournables de la CNAF au quotidien.

Or, ces objectifs fixés sans concertation étroite avec l'AMF ne prennent pas en compte les difficultés des communes et intercommunalités à maintenir les structures existantes et à en développer de nouvelles. Ils ne lui apparaissent pas réalistes dans le contexte de fortes contraintes financières qui leur est imposé.

Il est à craindre que la mise en œuvre de tels objectifs, avec une évolution tendancielle du budget du Fonds national d'action social (FNAS) inférieure à celle observée entre 2013 - 2017 (2 % par an au lieu de 4,3 %), reposera sur une augmentation du reste à charge à la fois pour les familles et pour les communes ou intercommunalités.

Compte tenu des modalités de calcul des différentes prestations versées par les CAF, l'impact sera vraisemblablement plus marqué dans les territoires les plus en difficulté où les besoins sont forts en structures d'accueil (petite enfance, accueil de loisirs) et où le potentiel financier des communes est faible.

Par ailleurs, la réforme annoncée du Contrat Enfance Jeunesse crée de vives inquiétudes parmi les élus locaux qui craignent une perte de moyens financiers et une moindre place du projet politique au cœur du nouveau dispositif.

Le bloc communal ne pourra absorber seul ce désengagement de l'État et attend à tout le moins de la CNAF qu'elle assouplisse ses règles de co-financements, rende davantage visible l'ensemble de ses aides financières mobilisables par les communes et intercommunalités et qu'elle soit plus que jamais à leurs côtés pour les accompagner localement.

Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN : Tél. 01 44 18 13 59 - marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE : Tél. 01 44 18 51 91 - thomas.oberle@amf.asso.fr

Les communes, les départements et les régions se retirent de la Conférence Nationale des Territoires

Face au refus du Gouvernement d'entendre réellement leurs demandes, les communes, les départements et les régions ont décidé ce jour de se retirer de la Conférence nationale des territoires présidée par le Premier ministre. Les collectivités ne peuvent cautionner par leur présence une instance qui n'est devenue qu'un faux-semblant de concertation et de dialogue.

Alors même que l'ensemble des pays européens qui réussissent, sont respectueux des territoires et que les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées État/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...), le Gouvernement s'enferme dans une politique de réforme hors-sol, décidée à Paris et inapplicable sur le terrain.

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement a refusé tout dialogue, en décidant unilatéralement :

- la mise sous tutelle financière des collectivités et en s'exonérant de tout effort : les collectivités locales vont contribuer dans les cinq années à venir, 2018-2022, à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'État va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. L'État accroît ses effectifs de 25 000 postes alors même que les collectivités les réduisent de 7 000 ;
- pour la première fois en trente ans, la recentralisation d'une compétence, l'apprentissage, malgré les résultats records obtenus sur le terrain : sur les 11 derniers mois, + 5,6 % d'apprentis dans les entreprises ;
- la remise en cause de ses engagements dans les contrats de plan État-Régions et dans le co-financement des investissements avec les départements et les communes et les intercommunalités ;
- le transfert de charges sur les départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés qui relèvent de la solidarité nationale ;
- la fermeture de services publics de proximité laissant à l'abandon des pans entiers de notre territoire (quartiers politique de la ville, territoires ruraux).

Dans ce contexte, les communes, les départements et les régions appellent le Président de la République à mettre réellement en œuvre son « pacte girondin ».

Cela passe par :

- la participation équitable de l'État aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics ;
- l'arrêt des mesures décidées unilatéralement par l'État impactant les compétences et/ou les ressources des collectivités locales ;
- le respect par l'État et les collectivités locales de leurs engagements contractuels et de leur signature ;
- le respect de l'autonomie des collectivités locales garantie dans la Constitution.

La CNT ne peut pas uniquement être un lieu où l'État et les collectivités locales constatent leurs désaccords. Pour que la concertation soit effective, elle doit déboucher sur des solutions acceptables et partagées. C'est à ces conditions qu'ensemble l'État et les collectivités locales pourront conduire la politique durable de transformation et de redressement du pays attendue par nos concitoyens.

Contacts Presse :

Sophie LE MOUEL - sophie.lemouel@departements.fr / 01 45 49 60 31

Marie-Hélène GALIN - marie-helene.galin@amf.asso.fr / 01 44 18 13 59

Alexandrine SALVI - asalvi@regions-france.org / 06 43 60 37 53

4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

- 21 septembre 2018 :** **Réunion d'information avec Ecofinance sur le thème de la Taxe d'habitation** de 9 h 30 (*accueil à partir de 9 h 15*) à 12 h à la salle « La Salamandre » à Pléguien
- 12 octobre 2018 :** **Réunion d'information et d'échanges en partenariat avec le Groupement départemental de la Gendarmerie Nationale** de 9 h à 12 h 30 à la salle ISPAIA à Ploufragan